



**L'ASSOMPTION**  
Ville de culture et de patrimoine

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES DE RETRAITE**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, que sera présenté à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 2 juin 2015 à 19 h 30**, un rapport de la situation financière des Régimes de retraite des employés de la Ville de L'Assomption conformément à la Loi 15. Ce rapport sera fondé sur les conclusions des évaluations actuarielles établies au 31 décembre 2013.

La Loi 15, soit la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, a été adopté à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2014 et est entré en vigueur au moment de sa sanction, soit le 5 décembre 2014.

Donné à L'Assomption le 19 mai 2015.

Paul Rathé, avocat, OMA  
Greffier par intérim